

SUISSE

Le nouveau visage de la promotion africaine

L'incontournable Cercle des Affaires Suisse-Afrique et Switzerland Global Enterprise (ex Osec).

LEVI-SERGIO MUTEMBA

Les entreprises suisses, grandes et petites, ne veulent pas manquer le train africain. Le continent noir, un temps décrit comme le continent sans espoir, se classe désormais au second rang après l'Asie en termes de croissance économique. Soit 5,5% par an en moyenne. L'amélioration de l'environnement politique s'est en effet accompagné de l'émergence, graduelle mais tangible, d'une nouvelle classe moyenne. Une source de revenus venant s'ajouter à ceux générés par les industries extractives (ceux-ci ne produisant pas toujours les bénéfices sociaux attendus).

Après un doublement des échanges commerciaux avec le reste du monde depuis un peu plus d'une décennie et sachant que 40% des quelque 850 millions d'habitants d'Afrique sub-saharienne voient leur pouvoir d'achat s'accroître, les entreprises suisses intensifient les investissements directs.

Mais l'accès à ce marché à forte croissance est loin d'aller de soi. Ainsi les initiatives visant à promouvoir les liens commerciaux entre le tissu industriel suisse et les entreprises naissantes africaines se multiplient. La semaine dernière, à Zurich, l'ex Osec en charge de la promotion des exportations, des importations et de la place économique suisse, devenue le Switzerland Global Enterprise (depuis le 14 mai 2013) ensemble avec rainbow unlimited, une entreprise privée s'engageant dans la promotion économique entre l'Afrique et la Suisse depuis une dizaine d'années, a ainsi co-organisé une série de conférences et d'ateliers lors de son forum Africa Business Day. Celui-ci permet aux entreprises suisses souhaitant investir en Afrique et aux entreprises africaines désirant entreprendre le parcours inverse et investir en Suisse de bénéficier des témoignages des acteurs existants. Leurs expériences, les défis et les obstacles qu'ils ont dû surmonter, la clef de leurs succès ou encore leurs attentes et la nature des réseaux de contacts locaux au stade pré-opérationnel. L'Africa Business Day est co-organisé avec rainbow unlimited, en charge de la direction opérationnelle de l'évènement, dirigé par Thomas Seghezzi, à Genève. L'intérêt de ce dernier est qu'il est aussi responsable de la création d'une plateforme relativement récente la promotion de l'investissement direct en Afrique: le Cercle des Affaires Suisse-Afrique. Alors que les Chambres de commerce suisses en relation avec leurs homologues africaines étaient jugés par les membres fondateurs du SABC comme pas suffisamment actives ou impliquées et que la Chambre Suisse-Afrique du Sud est trop li-

mitatif sur le plan géographique, le SABC comble une lacune majeure, à savoir cibler au mieux les attentes et les besoins des parties intéressées.

En tant qu'association business-to-business créée en 2010 sous l'impulsion de la Compagnie Benjamin de Rothschild, le SABC est un réseau influent et efficace rapprochant entreprises suisses (déjà actives ou non) et entreprises africaines, à travers des programmes d'échanges de projets, d'idées, d'expériences, en vue de favoriser la constitution de partenariats stratégiques. Ses membres, plus de 90 actuellement dont 15 originaires d'Afrique, ont un accès privilégié à un cercle restreint d'entreprises et d'organisations suisses actives en Afrique et d'entreprises et organisations africaines actives en Suisse.

«Notre valeur ajoutée réside, d'une part, dans notre réseau croissant de représentations dans une quinzaine de pays d'Afrique sub-saharienne. Ce qui nous permet d'avoir un contact direct avec la réalité du terrain et de fournir l'information et les analyses les plus pointues à nos membres. D'autre part, les entreprises et les investisseurs potentiels valorisent énormément la possibilité pour elles de pouvoir rencontrer des hauts fonctionnaires et des entrepreneurs locaux à travers des voyages bien ciblés», insiste Thomas Seghezzi. Dont l'association a créé depuis environ un an sept entreprises relais entre les institutions suisses et africaines.

Active dans la fourniture de solutions médicales pour les industries pharmaceutique, des instruments médicaux et de la nutrition médicale pour les marchés émergents et en développement, BroadReach Healthcare, basée à Cape Town (Afrique du Sud), est un témoin direct de l'importance du réseau de connaissances locales. «Il est pratiquement impossible de s'implanter en Afrique sans un bon réseau. A fortiori pour l'industrie de la santé en général, dont les acteurs ont besoin de connaître dans les détails le cadre réglementaire, les interlocuteurs locaux critiques et les partenaires de qualité pour y offrir des prestations d'intérêt général», détaille John Sargent, américain d'origine et CEO de BroadReach Healthcare Suisse.

Invité à s'exprimer lors de l'African Business Day, ce dernier insiste aussi sur la présence constante des managers sur place pour mener à bien tout projet industriel. «En tant qu'Américain résident en Suisse et actif en Afrique depuis une vingtaine d'années, j'ai pu mesurer toute l'importance de la dimension culturelle qui, si elle est bien intégrée à la stratégie globale du groupe, constitue un solide facteur de succès», explique John Sargent, dont l'entreprise a accumulé pour plus de 230 millions de dollars de contrats et affecte directement plus de 500.000 patients d'Afrique sub-saharienne n'ayant pas accès aux soins de base. ■

Directives internationales avec des modifications

SWISS BANKING. Elle rejette l'idée de vérification par les banques de l'identité du détenteur d'actions au porteur.

PHILIPPE REY
ZURICH

L'Association suisse des banquiers (ASB) demande la suspension complète et immédiate du projet de loi relatif aux obligations de diligence étendues en vue de prévenir l'acceptation d'avoirs non conformes fiscalement. L'introduction de telles obligations en sus de l'échange automatique d'informations doit être rejetée. Tout en reconnaissant sans équivoque que désormais seuls des avoirs conformes fiscalement doivent être acquis et gérés sur la place financière suisse. La suspension du projet relatif aux obligations de diligence étendues des intermédiaires financiers n'y change rien. Cette prise de position, déjà connue et exprimée, notamment lors de la publication du rapport du groupe d'experts Brunetti, a été réitérée vendredi dernier par l'ASB.

En revanche, celle relative à la mise en place des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) l'est moins. L'ASB se dit en principe favorable à la reprise et à la mise en œuvre de normes internationales telles que les recommandations du GAFI. Mais avec des modifications. En particulier en ce qui concerne la vérification par les



PATRICK ODIER. Le président de l'Association suisse des banquiers (ASB) demande la suspension du projet de Loi.

banques de l'identité de l'actionnaire, c'est-à-dire celle du détenteur d'actions au porteur ou de droits de vote contrôlant des entreprises non cotées en bourse. L'ASB s'oppose à cette idée, car cette vérification entraînera une charge de travail excessive pour les banques et les intermédiaires financiers. Il faut néanmoins trouver une solution à la question des actions au porteur pour que la Suisse puisse réussir l'examen par les pairs (Peer Review) de l'OCDE. Jusqu'ici, les banques ont dû établir l'identité de l'ayant droit économique.

L'avant-projet de mise en œuvre de la recommandation 24 du GAFI prévoit que les acquéreurs d'actions au porteur aient une obligation d'annonce vis-à-vis de la société, s'agissant des entreprises non cotées. En outre, les déten-

teurs d'actions nominatives et d'actions au porteur doivent déclarer les ayants droits économiques à ces mêmes sociétés non cotées dès lors qu'ils acquièrent une participation d'au moins 25%. Pour ce qui est des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la transparence est assurée par les différents devoirs d'annonce fixés par la loi sur les bourses (LBVM). L'obligation d'annonce découlant du droit boursier commence à partir d'un seuil de 3% des droits de vote. A ce sujet, il faut rappeler que la mesure d'introduction d'un devoir d'annonce pour les participations supérieures à 25% est jugée insuffisante au regard des exigences du Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements fiscaux. Ce dernier va plus loin que le GAFI en matière d'exigences. Ainsi une solution de devoir d'annonce pour tous les propriétaires d'actions au porteur devrait-elle permettre à la Suisse d'être en conformité par rapport à la norme du Forum mondial.

Une autre modification souhaitée par l'ASB concerne les prescriptions du GAFI partant du principe d'infraction, qui se constitue à travers les éléments qualifiants. L'ASB demande que soit introduit, en sus du seul d'au moins 600.000 francs, un autre

élément constitutif qualifiant, à savoir la répétition de l'acte. Par ailleurs, l'Association suisse des banquiers rejette clairement l'idée d'intégrer le dol en tant que qu'élément constitutif de la fraude fiscale. En ce qui concerne une caractéristique subjective avec une grande marge d'interprétation, il est impossible pour les banques de connaître les intentions personnelles de chaque client. Les caractéristiques d'un élément constitutif d'une infraction doivent par conséquent être objectives et identifiables de l'extérieur.

Finalement, l'ASB rejette catégoriquement les obligations de déclaration et de diligence supplémentaires qui découlent du traitement obligatoire par les intermédiaires financiers d'opérations en espèces supérieures à 100.000 francs. En effet, les banques assumeraient dès lors une partie de la responsabilité qui devrait incomber à juste titre aux parties à l'opération en espèces. ■

L'IDÉE D'INTÉGRER

LE DOL EN TANT

QU'ÉLÉMENT

CONSTITUTIF DE LA

FRAUDE FISCALE EST

CLAIREMENT REFUSÉE.

La sérénité proclamée

UBS FRANCE.

Les encours sous gestion s'inscrivent en hausse de 18% sur un an.

UBS France estime qu'à sa connaissance ses activités ont été conformes à la loi ces dernières années. La banque fera certainement appel d'une sanction de 10 millions d'euros infligée mercredi par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), a déclaré son président Jean-Frédéric de Leusse, dans une interview à Reuters. Sommés de mettre de l'ordre dans leurs finances publiques, les Etats s'emploient un peu partout dans le monde à durcir leur législation contre l'évasion fiscale.

La France est particulièrement sous pression depuis que l'ancien ministre du budget Jérôme Cahuzac s'est vu contraint à la démission après la révélation d'un compte bancaire caché en Suisse. UBS est soupçonnée d'avoir approché des fortunes françaises dans les années 2000 en vue de leur proposer des placements en Suisse non déclarés. Trois anciens et actuels responsables d'UBS France sont mis en examen dans ce dossier. En tant que personne morale, UBS a été mise en exa-

men pour complicité présumée de démarchages illicites.

Le collège de l'ACP, qui dépend de la Banque de France, a de son côté décidé de prononcer un blâme assorti d'une sanction de 10 millions d'euros (un peu plus de 12 millions de francs) à l'encontre d'UBS France, notamment pour avoir tardé à mettre en place les contrôles et procédures d'encadrement suffisants.

«J'envisage fortement de faire appel après avoir analysé la décision (de l'ACP, ndr) et les problèmes juridiques qu'elle peut poser», a fait valoir Jean-Frédéric de Leusse, qui a pris ses fonctions après le début de l'affaire. La société a deux mois pour déposer un recours. De fait, le montant de cette sanction est le plus important jamais prononcé par l'ACP depuis sa création en 2010. Une amende de 20 millions d'euros visant la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) prononcée en 2009 par la Commission bancaire, l'ancêtre de l'ACP, avait été annulée par le Conseil d'Etat.

Sur son blog, le rapporteur général du budget, le député PS de Meurthe-et-Moselle Christian Eckert, souligne que l'amende administrative aurait pu aller jusqu'à 100 millions d'euros et qu'elle ne

préjuge pas d'une sanction pénale ultérieure.

Interrogé sur la procédure judiciaire, Jean-Frédéric de Leusse a répondu: «Nous coopérons entièrement avec le juge et nous justifions, opération par opération, que ce qui a été fait dans cette maison a été conforme à la loi. A ce jour, je n'ai pas relevé d'opérations qui posent problème.» UBS France entend poursuivre son développement et veut croire que son activité, rentable depuis le début de l'année, n'a pas été trop perturbée. «S'agissant de nos très grands clients, nous développons une approche au sein de laquelle les équipes de la banque privée et celles de la banque d'investissement sont complètement coordonnées», a indiqué Jean-Frédéric de Leusse. Les encours sous gestion d'UBS France, a-t-il dit, atteignent désormais 9,3 milliards d'euros (11,4 milliards de francs), un chiffre en hausse de 18% sur un an, et la banque espère gagner des parts de marché au cours des prochains mois face à d'autres banques privées très actives en France comme Neufilize OBC ou JPMorgan. UBS France, qui a récemment réduit ses effectifs de 5%, assure ne pas envisager de restrictions de coûts supplémentaires. – (ats)

VOL DE DONNÉES: changement d'approche

La justice suisse se penchera sur le sort de l'informaticien allemand qui a volé des données à la banque Julius Baer à Zurich pour les vendre au fisc allemand. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a déposé un acte d'accusation devant le Tribunal pénal fédéral. Le prévenu, domicilié en Suisse, a reconnu les faits. Il a agi par le biais d'un intermédiaire à Berlin. L'affaire a éclaté il y a un an. – (ats)

ZKB: mesure de gel des embauches maintenue

Depuis septembre 2012, la Banque cantonale de Zurich (ZKB) a économisé l'équivalent de quelque 200 postes grâce à un gel des embauches. Cette mesure visant à ne pas remplacer les collaborateurs sera maintenue «jusqu'à nouvel ordre», a déclaré hier à l'ats le porte-parole de la banque Urs Ackermann.

H. FALCIANI: audition à l'Assemblée nationale

L'ex-informaticien de la banque HSBC Genève Hervé Falciani, dont le retour imminent en France avait été annoncé récemment, sera auditionné demain à huis clos à l'Assemblée nationale, selon une source parlementaire. Il sera questionné dans le cadre du projet de loi sur la fraude fiscale actuellement en discussion au Parlement.